Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 63 (1954)
Heft: 8

Artikel: L'œuvre du Club alpin suisse
Autor: M.-M.T.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684044

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sauvetage en montagne

L'œuvre du Club alpin suisse

Pendant des siècles, la montagne demeura pour les peuples des plaines un objet d'angoisse et de crainte irraisonnée. Les quelques rares cols des Alpes qui permettaient le passage entre nos pays et l'Italie n'étaient guère fréquentés que par les marchands ou les soldats: l'attrait du gain ou celui de la conquête donnaient seuls assez de courage pour s'y hasarder. Très tôt, d'ailleurs, l'on en appela à la protection des dieux pour rassurer ceux qui devaient s'aventurer en ces hauts lieux, il y eut au Saint-Bernard un autel à Jupiter.

Puis des religieux vinrent, aux alentours de l'an mille, s'installer sur ces hauts passages. L'œuvre admirable accomplie à l'appel de saint Bernard de Menthon au Grand- et au Petit-Saint-Bernard puis au Simplon reste, avec ses monastères, ses églises et ses hospices destinés à accueillir le voyageur, comme un témoignage de la charité humaine au cours des siècles.

Descente d'un blessé en téléphérage sur câble. (Photo Giegel, Bureau suisse pour la prévention des accidents.)

Mais la montagne demeurait, en dehors de ces quelques hautes passes, secrète et comme interdite à l'homme, préservée par les légendes qui semblaient la garder de toutes parts de la curio-

---

de tels rapports humains), c'est un autre devoir pour le directeur d'accepter cette amitié et même, en cas de besoin, de la favoriser. Des invitations de part et d'autre, si possible autour d'un repas, sont encore le meilleur moyen que les hommes aient imaginé pour tisser entre eux de bonnes conditions de travail, pour se donner l'impression d'appartenir à une même grande famille.

Le directeur intelligent ne tirera pas prétexte d'une si cordiale familiarité pour se départir de la déférence qu'il doit à ceux qui sont chargés de contrôler son action et en endossent la responsabilité. Il n'ignore pas qu'il doit rendre compte, et complètement, de toutes les formes de sa gestion. Il sait que la meilleure manière de supporter une inspection est souvent de la provoquer par une invitation aimable. L'expérience lui a enseigné que l'avantage pour lui était immense de posséder en état de vérification claire et permanente. par des registres, des graphiques, des dossiers, tous les aspects de son établissement qui se prêtent à de telles précisions.

Plutôt que de s'entendre reprocher plus tard certaines initiatives qui pourraient surprendre, il prend l'habitude de demander conseil à ses censeurs avant de commencer, en essayant au besoin de faire imaginer — sommet de l'art, mais pas toujours inaccessible — que les idées nouvelles sont émises par ceux-là mêmes qui auraient pu ensuite les critiquer. *(à suivre.)*

sité humaine. Comme, de nos jours encore, l'Himalaya pour tant de millions d'indigènes des plaines et des vallées indiennes.

Il fallut l'heure romantique pour que, peu à peu, l'Alpe devînt plus familière, et que les premiers «touristes» avec les premiers «alpinistes» commencent à se hasarder à la suite de quelques savants dans ces lieux jusque-là tenus pour terrifiants et voués à leur solitude millénaire.

Ce fut la découverte des Alpes et de leur vraie grandeur, ce fut aussi le flux soudain et sans cesse croissant de nouveaux voyageurs attirés par tant de récits de tant de beautés inconnues, et celui aussi de toujours plus de grimpeurs, et toujours plus hardis, en quête de chemins et d'aventures neufs. Et, bientôt, avec les moyens offerts par la technique moderne, ce ne fut plus l'été seulement qui vit la montagne hantée par tous ces visiteurs en quête de repos ceux-ci ou d'exercices violents ceux-là, mais, et dès l'entre-deux-guerres, l'hiver aussi, avec les troupes de skieurs.

Le C. A. S. et le secourisme alpestre

Très vite, dès le début du siècle, il était apparu nécessaire de créer une organisation capable de porter secours en cas de besoin aux innombrables visiteurs attirés par les hautes montagnes. Ce fut entre autres, chez nous, l'œuvre du Club alpin suisse qui, devant la fréquence croissante des accidents, créait en 1903 ses deux premières stations de secours, à Zermatt et à Glaris. Le C. A. S. étendit rapidement ce réseau d'entraide montagnarde qui comprenait, cinquante ans plus tard, près de 130 stations de secours, doublées elles-mêmes de plusieurs centaines de postes d'appel et de dépôts de matériel, et réparties dans toute la région des Alpes et des Préalpes.

Que sont ces stations et les colonnes de secours qui s'y rattachent? C'est ce qu'il nous a paru intéressant d'étudier dans le cadre de l'enquête que nous avons consacrée dans notre revue, cette année, au sauvetage en Suisse et aux associations créées dans ce but. Le Club alpin suisse et ses colonnes de secours avaient leur place marquée à côté de nos sociétés de sauvetage proprement dites. Son œuvre de secourisme s'inscrit justement, elle aussi, dans le cadre de celles qui concourent à faire du but même de la Croix-Rouge et de ses sociétés auxiliaires comme les Samaritains, une réalité concrète. Et c'est un lien toujours plus étroit et une collaboration toujours plus effective entre tous ceux qui coopèrent, qui rendront leur œuvre commune plus efficace encore. Pilotes ou parachutistes de la Garde aérienne de sauvetage, guides et conducteurs de chiens d'avalanches du C. A. S., sauveteurs et samaritains ou donneurs de sang et médecins des laboratoires de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse, le but est un et l'œuvre aussi est une.

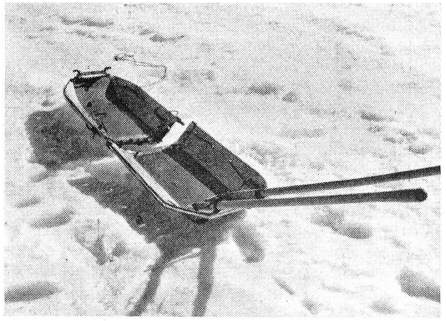

La luge «Akja» en aluminium pour le transport des blessés. (Photo V. Simon.)

QUELLES SONT LES STATIONS DE SECOURS DU C. A. S. EN SUISSE ROMANDE?

Station (Section dont elle dépend)	Chef de station (Postes et numéros d'appel)
FRIBOURG	
Bulle (Section Gruyère)	M. Roger Morel, Bulle
Poste d'appel	Hôtel de l'Union (029) 2 77 59
Lac Noir (Section Moléson)	M. Victor Riedo, Lac Noir
Postes d'appel	Hôtel Gypsera (037) 4 11 12
	Camp militaire (037) 4 11 10
GENEVE	
Genève (Section genevoise)	Dr E. Robert, Genève
Poste d'appel	Local C. A. S. (022) 24 67 00
Salève	M. René Dick, Genève
(Sauveteurs volontaires du Salève)	
Postes d'appel:	
Le Coin (Hte-Savoie)	Tél. 14 - 49 Le Coin;
La Croisette (Hte-Savoie)	Tél. 14, cabine, demander M. Dusonchet;
Monnetier (Hte-Savoie)	Tél. 14, cabine, demander M. Magnin.
JURA	
Raimeux (Section prévôtoise)	M. G. Kässlin, Moutier (032) 6 45 41
VALAIS	
Arolla (voir Les Haudères)	
Blatten (Lötschental)	M. K. Ritler, Hôtel Breithorn,
(Section La Chaux-de-Fonds)	(028) 7 51 66
Bourg-St-Pierre	M. Max Owald (026) 6 91 87
(Section La Chaux-de-Fonds)	
Postes d'appel: Cabane Valsorey; Cabane du Velan; Cantine de Proz; Liddes; Hospice du Grand-St-Bernard; Chalet d'Amon; Chalet de Boveyres.	
Brigue (Section Monte-Rosa)	M. Adolf Augsburger (028) 3 13 65
Champéry (Section Montreux)	M. Fabien Aventhey (025) 4 41 23
Postes d'appel	La Barmaz (025) 4 41 63
	Bonnavaux
Champex (Section Diablerets)	M. Emile Crettex (026) 6 81 02
Eggishorn (Section Monte Rosa)	M. Jules Cathrein, Hôtel Jungfrau (028) 8 11 03
Fafleralp	M. K. Ritler, Hôtel Breithorn,
(Section La Chaux-de-Fonds)	Blatten (028) 7 51 66
Le matériel est déposé à l'Hôtel Fafleralp.	
Fiesch (Section Monte-Rosa)	M. C. Speckly Hôtel du Glacier (028) 8 11 02
Fionnay (Section genevoise)	M. Alfred Métroz Hôtel des Alpes (026) 7 21 33
Gletsch-Belvédère	M. R. Carlen
(Section Monte-Rosa)	Bazar du Glacier
Appel	Hôtel du Glacier du Rhône (028) 8 21 15
Grand-Saint-Bernard	Hospice (026) 6 91 61
(Section Monte-Rosa)	
Grimentz (Section Montreux)	M. Vital Vouardoux (027) 5 51 91
Postes d'appel	Vissoye; St-Luc
Les Haudères-Arolla	M. Jean Rumpf, Evolène (027) 6 61 16
(Section neuchâteloise)	Eté: Hôtel Mt-Collon, Arolla
Postes d'appel: **Arolla**	Chantier E. O. S. et Hôtel de la Poste;
Les Haudères	M. J. Trovaz (027) 4 61 29
Ferpècle	Hôtel du Col d'Hérens (027) 4 61 54
Montana (Section Montana)	M. Jean Brütsch, Bella-Tola (027) 5 23 19
Postes d'appel: **Montana**	Rest. Chanteclair (027) 5 24 29
Vermala	Rest. du Cervin (027) 5 21 80
Plans-Mayens	Hôtel du Mont-Blanc (027) 5 23 44
Münster (Section Monte-Rosa)	M. Ludw. Thenen (028) 8 21 04 (028) 8 21 10
Orsières (Section Diablerets)	M. Fd. Troillet (026) 6 81 20
Postes d'appel: **Champex**	M. F. Carron (026) 6 81 61
La Fouly	M. P. Rausis (026) 6 81 84
Randa (Section bâloise)	M. J. Summermatter fils
Postes d'appel	Hôtels de Randa
Saas-Fee (Section genevoise)	M. Henri Supersaxo (028) 7 81 20
Postes d'appel	Cabane Langefluh (028) 7 81 32
	Hôtel Plattje (028) 7 81 09
Salvan (Section Jaman)	M. Joseph Revaz, Café du Commerce (026) 6 57 70
Postes d'appel: **Finhaut**	M. Amédée Lugeon, M. Alphonse Lonfat
Emosson	M. E. Lugeon, Châtelard 3
Salanfe	Auberge (026) 6 58 38
Sierre (Section Monte-Rosa)	M. René Fournier
Appel: Lundi à samedi dimanche et hors du travail . . .	Usine de Chippis (027) 5 14 42 (027) 5 19 64
Sion (Section Monte-Rosa)	M. F. Füchslin (027) 2 28 88
Trient (Section Monte-Rosa)	M. Fernand Gay-Crosier, Hôtel de la Forclaz, La Forclaz (026) 6 16 88
Verbier (Section Jaman)	M. Paul Felley, Verbier-Station (026) 7 13 76
Wiler (Lötschental)	
(Section La Chaux-de-Fonds)	M. Otto Roth (028) 7 51 29
Zermatt (Section Monte-Rosa)	M. Gottfried Perren (028) 7 71 18
Zinal (Section Diablerets)	M. Henri Theytaz, Ayer (027) 5 51 67
Poste d'appel: **Zinal** . . .	Hôtel des Diablons (027) 5 51 23
VAUD	
Château-d'Œx	M. Marc Cherix (029) 4 64 65
(Section Diablerets)	
Les Diablerets	M. Albert Reber, Ormonts-Dessus (025) 6 42 19
(Section Chaussy)	
Jaman (Section Montreux)	M. Pierre Rouiller, Col de Jaman (021) 6 41 69
Leysin (Section Chaussy)	M. René Pichard, Leysin (025) 6 22 36
Les Plans (Section Diablerets)	M. Armand Moreillon (025) 5 34 77

Personnel et matériel de secours

Ce sont les sections du C. A. S. qui établissent et régissent les *postes de secours* installés dans les principaux centres d'alpinisme. Ces postes sont surveillés par la section dont ils dépendent et contrôlés régulièrement par le Comité central. Chaque poste comprend, d'après le «Règlement

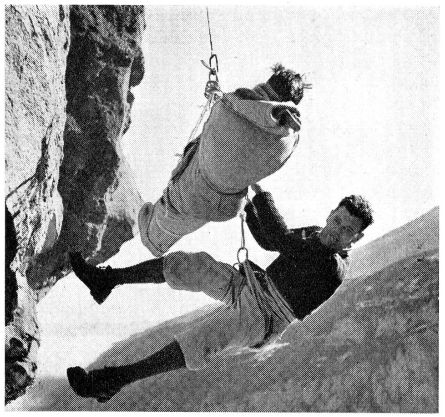

Descente d'un blessé au treuil avec un sac Gramminger. (Photo Giegel, Bureau suisse d'études.)

des postes de secours et postes d'appel du C. A. S.» [1] un *chef de poste* ayant l'expérience de la montagne, nommé par la section dont dépend le poste, et au moins un *suppléant;* chef et suppléants doivent posséder les connaissances techniques suffisantes pour être à même d'opérer un sauvetage et il est recommandé qu'ils aient suivi un cours de samaritains. La *colonne de secours* dépendant du poste est formée de guides patentés, de porteurs et éventuellement d'autres personnes. Elle peut s'adjoindre des volontaires. Une partie au moins des membres de la colonne, sinon tous, doivent être de bons skieurs alpins.

Le *matériel de secours* de chaque poste est fourni par la section organisatrice, il doit être réuni dans un seul local et être toujours entretenu en parfait état. Le Comité central participe s'il est nécessaire aux frais d'achat. Ce matériel de sauvetage doit comprendre l'équipement suivant:

1 brancard,
1 paire de skis avec dispositif permettant de les fixer au brancard.
1 à 2 sacs pour le transport des cadavres,
4 pelles en aluminium, modèle Iselin,
des sondes à avalanche,
2 couvertures de laine,
1 sac de montagne contenant 1 corde de glacier (30 m), 3 cordes à fourrage, 1 falot tempête en état de marche, 1 gourde, des attelles, 1 caissette de premiers secours avec teinture d'iode, gaze au vioforme, ouate, cartouches de pansement, instruments de suture, etc., 1 appareil de cuisson et réserve d'alcool et 1 guide du samaritain.

Le but du poste étant de porter secours aussi rapidement que possible aux alpinistes en danger, son chef a pour premiers devoirs le re-

[1] Dernière édition, entrée en vigueur en 1949.

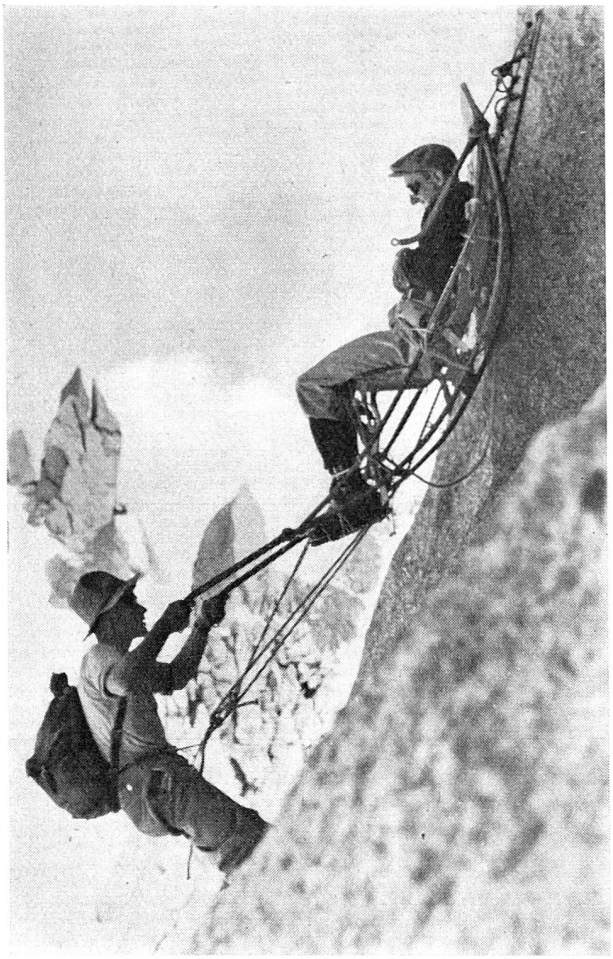

Descente d'un blessé au moyen d'un brancard Mariner et de câbles. (Photo Jaccard, Lausanne.)

crutement et l'instruction de son personnel et le maintien en parfait état du matériel de secours. En cas d'accident, il lui revient de former et de faire partir sans délai une colonne de secours adaptée aux circonstances et d'accomplir immédiatement les formalités indispensables pour signaler l'accident aux instances intéressées (assurance, police, C. A. S.).

Les *postes d'appel,* créés par les sections, sont destinés à permettre d'alarmer rapidement les postes de secours. Leur fonctionnement est assuré par un *chef de poste,* qui dispose également d'un matériel de premier secours. Les chefs des postes d'appel doivent avertir aussi rapidement que possible le poste de secours de leur réseau d'un accident ou de sa possibilité et, en attendant l'arrivée de la colonne, procéder aux premières enquêtes et, si possible, aux premiers secours.

Les frais occasionnés par une expédition de secours sont à la charge des victimes, les sections, et éventuellement le Comité central, sont chargés de les recouvrer. Ces frais comprennent notamment l'indemnité allouée aux membres rétribués de la colonne, les primes d'assurance, etc., le règlement fixe leur montant et prescrit les autres frais éventuels dont le remboursement est dû. Les pertes tombent à la charge de la caisse centrale.

Modernisation de la technique et du matériel de sauvetage

Les conditions et les techniques actuelles de l'alpinisme d'une part, le fait que la pratique toujours plus répandue du ski a étendu d'autre part à la plus grande partie de l'année les occasions d'intervention des colonnes, jadis pratiquement limitées à la belle saison, ont modifié profondément les conceptions mêmes du sauvetage en montagne.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une partie du matériel de sauvetage adopté au cours des années passées appelle une modernisation qui ne laisse pas d'être extrêmement onéreuse. De nombreuses sections ont déjà complété le matériel prévu et que nous indiquons plus haut (luges canadiennes, etc.), d'autres ont reçu en prêt de l'armée les moyens de secours modernes (câbles d'acier, brancards Mariner, etc.).

Pour répondre à ces nouveaux besoins, le C. A. S. a également organisé dès 1945 des cours pour former des *chiens d'avalanche.* Car la pratique du ski en dehors des pistes, préconisée et encouragée par le C. A. S. pose des problèmes inconnus voilà peu d'années encore. La rapidité des secours est d'une importance vitale en cas d'enfouissement sous une avalanche et la formation de plus nombreux chiens serait nécessaire. Le cours de 1954 aura lieu à la Petite Scheidegg du 13 au 17 décembre et réunira environ 70 chiens et leurs conducteurs.

OU SONT LES CHIENS D'AVALANCHES?

Demandez-le au nº 11: il sait quel est le chien le plus proche du lieu de l'accident

Localité	Gardien et numéro d'appel		Chien
GENEVE			
Veigy	M. Paul Häni	(022) 8 30 08	Bill
JURA			
Bienne	Mme L. Schöchlin	(032) 2 95 15	Basco
NEUCHATEL			
Neuchâtel	M. Fr. Menetrey	(038) 5 43 17	Gipsy
	M. Jean Robatel	(038) 5 52 30	Anny
VALAIS			
Arolla	M. Maurice Follonier	(027) 4 61 88	Erlo
	M. Joseph Pralong		
Bourg-St-Pierre	M. Ch. Monnet	(026) 6 91 33	Astor
Hérémence	M. Charles Troillet	(027) 2 27 81	Cita
Lourtier-Fionnay	M. Pierre Chanton	(026) 6 68 07	Blacki
Morgins	M. Michel Niquille	(025) 4 31 31	Dick
	M. Pierre Niquille	(025) 4 31 31	Baldo
St-Gingolph	M. Alexis Décaillet	(021) 6 91 74	Rif
Simplon-Village	M. Victor Chabbey	(028) 7 91 36	Bella
Torgon	M. Guy Gex-Collet	(025) 3 41 32	Youki
Ulrichen	M. Jules Mayoraz	(028) 8 21 65	Flox

AU TESSIN

Des chiens d'avalanche sont gardés dans les localités suivantes: **Airolo, Bosco-Gurin, Brusata, Bruzella, Carena** (deux chiens), **Certara, Cimadera, Maglio di Colla, Mugena, Novaggio** et **Spruga.**

Le secours en cas d'accident sur les *pistes* de ski, par contre, n'est pas du ressort des colonnes de secours C. A. S. La surveillance et le service de secours des pistes incombent aux sociétés qui exploitent les «monte-pentes» mécaniques qui les desservent ou aux Syndicats d'initiative des stations.

Dans le même esprit, une utile coordination des moyens de secours du C. A. S. et de ceux de la *Garde aérienne suisse* [2] a été également réalisée. C'est une excellente initiative qui doit être suivie et que l'on espère voir servir de modèle à une série d'autres réalisations semblables.

Un cours de conducteurs et de chiens d'avalanches. (Photo Photopress, Zurich.)

Comme le soulignait le Dr Jean Clerc, chef des stations de secours du C. A. S., dans la revue du Club alpin *Les Alpes* (mai 1954), «il vaut la peine de tout mettre en œuvre pour sauver une vie humaine en danger, sans en faire une question d'amour propre».

Quels sont les moyens modernes de sauvetage alpestre? En plus de ceux offerts par *l'aviation* — avions légers genre «Piper», hélicoptères, parachutage [3] — et par l'emploi des *chiens d'avalanche,* la technique actuelle a permis la construction de tout un matériel appelé à rendre de précieux services. Le «sac Gramminger», d'invention municoise, destiné à faciliter le transport d'un blessé par un homme seul où à deux; le léger «brancard Mariner», qui peut être soit attaché à un câble pour le téléphérage, soit porté par deux hommes, soit muni d'une roue; le «traineau Akja», en aluminium, couramment utilisé en Autriche ou en Allemagne, un peu plus lourd que la «canadienne» classique (13 à 14 kg au lieu de 10), mais qui a l'avantage de pouvoir être transporté en deux parties au lieu de l'accident et, conduit par deux skieurs voire par un seul, de protéger le blessé de la neige grâce à ses bords relevés, et que l'on peut également placer sur un léger chariot à une roue; le «téléphérique» enfin, selon le modèle que possède déjà notre armée, et qui avec ses trois câbles porteurs de 100 m de long, son câble tracteur de 250 m et son frein-tambour permet de faire franchir rapidement des obstacles jadis quasi insurmontables sans de longs délais, à un blessé placé dans un sac ou étendu sur un brancard ou une luge de secours. Il y a là tout un matériel qui facilite déjà et facilitera plus encore au fur et à mesure de son introduction la tâche de nos sauveteurs alpestres. Le C. A. S. s'en préoccupe, et il faut l'en féliciter et l'en remercier.

Ajoutons qu'il ne se préoccupe pas moins, si le problème de la rapiditié du secours et du transport reste primordial, des problèmes connexes et notamment des premiers soins à donner à ceux que ses colonnes sont appelées à aller sauver et qui ont été victimes soit de blessures, soit de fractures, soit encore de gelures ou d'étouffement, pour ne noter que les cas les plus fréquents. Ses cours de sauvetage en montagne n'y manquent point et consacrent toujours de nombreuses heures à ces questions. *M.-M. T.*

[2] Cf. «La Croix-Rouge suisse» du 1er septembre 1954.

[3] Cf. «La Croix-Rouge suisse» des 15 octobre 1952, 15 janvier 1953, 1er mars 1954.